

Accompagner la mobilité des personnes en situation de handicap et/ou âgées

Dans le cadre de sa compétence Transports et Déplacements, Lorient Agglomération, en partenariat avec Unis-Cité Bretagne, expérimente localement le programme Voy'âgeurs pour encourager et accompagner la mobilité des personnes en situation de handicap et/ou âgées sur le réseau régulier.

A la suite des travaux de diagnostic menés sur le réseau de la CTRL en collaboration avec le Céréma (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), la difficulté de définir ce que pouvait être un « service de substitution » est apparue. Lorient Agglomération a donc souhaité travailler sur l'accueil des personnes en fragilité dans leurs déplacements sur le réseau régulier en articulation avec l'offre de transport dédiée aux personnes à mobilité réduite déjà opérationnel depuis 1977 en raison de la présence notamment du Centre mutualiste de rééducation et de réadaptation fonctionnelles de Kerpape situé à Plœmeur.

Le « service de substitution » a été introduit et rendu obligatoire par la loi du 11 février 2005 pour assurer l'égalité d'accès aux réseaux de transport et permettre ainsi à toute personne à mobilité réduite de disposer d'un service, qu'il prenne la forme d'un service de transport ou d'accompagnement humain, palliant la non accessibilité des réseaux de transport (service régulier et à la demande).

Dans le fonctionnement actuel du réseau, il a été identifié des personnes en capacité d'utiliser le réseau de transport régulier mais qui font appel au service spécialisé par méconnaissance des autres moyens de déplacement ou par appréhension de se retrouver dans des endroits inconnus ou encore parce qu'ils ne savent pas où trouver l'information. Autant de situations difficiles qui devraient pouvoir être surmontées par la mise en place d'actions d'accompagnement au déplacement ayant pour objectif une meilleure communication de l'offre existante sur le territoire ainsi que l'apprentissage du réseau de transport. Cet accompagnement peut s'étendre au-delà des personnes bénéficiant du service spécialisé, en particulier auprès des personnes fragilisées qui n'ont jamais pris le bus ou n'osent pas le prendre et qui ont des difficultés à se projeter seules dans un déplacement.

Jusqu'à l'automne 2020, Lorient Agglomération, en partenariat avec Unis-Cité Bretagne, expérimente sur le réseau CTRL le programme Voy'âgeurs, un moyen viable d'assurer le droit au transport pour tous animé par douze jeunes volontaires en service civique. Ils jouent un rôle unique, notamment auprès des personnes âgées, car ils ne sont pas des professionnels en service, mais simplement des personnes de bonne volonté désireuses d'apporter de l'aide et de créer un lien de confiance. Concrètement, leur mission consiste à accompagner individuellement les usagers pour leur permettre d'acquérir la capacité d'utiliser les transports réguliers de manière autonome. Les jeunes volontaires les aident à planifier leurs déplacements, à apprendre à s'orienter sur l'espace public, à savoir trouver l'information nécessaire, à acquérir les bonnes pratiques pour se sentir à l'aise et en sécurité dans le bus ou le bateau. Quelques usagers du service dédié aux personnes en situation de handicap ainsi que des personnes âgées identifiées par les CCAS pilotes testeront ce nouveau service avant de l'élargir à de nouveaux bénéficiaires.

Le programme Voy'âgeurs bénéficie d'un financement mixte (public/privé) assuré par l'Etat, Lorient Agglomération (à hauteur de 5 000 euros) et le groupe Malakoff Médéric Humanis.

- En 2020 : 26 à 27% de la population française aura plus de 60 ans, soit environ 18 millions de personnes
- Le taux de dépendance va doubler d'ici 2060
- L'organisation familiale évolue vers un isolement croissant, physique et social, des personnes âgées
- La question de la mobilité est centrale dans la capacité des personnes âgées à conserver leur autonomie et des relations sociales
- La mobilité diminue proportionnellement :
 - à l'âge (44% des plus de 75 ans déclarent une gêne pour se déplacer)
 - au niveau de revenu
 - à l'éloignement des centres urbains et des commerces de proximité

Source Unis-Cité

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

